

Bruxelles, le 26 juin 2013

Etude Belfius

Finances communales 2013 : une entame de nouvelle mandature marquée par les incertitudes et les défis financiers

L'année 2013 constitue le premier exercice budgétaire pour les nouvelles majorités communales issues des élections du mois d'octobre dernier. Cette nouvelle mandature communale s'amorce dans un contexte financier particulièrement difficile, risquant d'entraîner une érosion de la dynamique de progression de la plupart des sources de financement, et exerçant par ailleurs une pression sur certaines dépenses (aide sociale, sécurité, charges de pension,...). Ces difficultés sont en outre accentuées par des facteurs d'incertitude liés à certaines réformes en cours (nouvelles règles de gouvernance locale, comptabilité, réformes institutionnelles...).

En s'appuyant sur notre nouvelle enquête financière annuelle qui a bénéficié d'un taux de réponse très significatif (484 communes représentant plus de 83% de la population), nous sommes en mesure de dégager les principales tendances d'évolution des **budgets 2013** et dès lors de dégager les premières tendances d'évolution de la nouvelle mandature communale (2013-2018).

A noter que suite à la réforme comptable adoptée en Flandre (BBC), notre analyse repose sur les communes qui subsistent dans le cadre comptable traditionnel (à savoir toutes les communes wallonnes et bruxelloises et 189 communes flamandes)¹.

Les résultats de notre analyse confirment les difficultés rencontrées par de nombreuses communes pour boucler leur budget 2013.

Bien que chaque commune du pays soit confrontée à sa propre réalité, les **principales tendances d'évolution** qui se dégagent globalement selon les budgets 2013 sont :

- Une <u>mise sous pression des dépenses</u> (personnel et transferts) sous l'influence des premiers effets de la réforme des pensions du personnel statutaire (hausse des taux de cotisation) ;
- Une <u>volonté de maîtriser</u> strictement les autres catégories de dépenses (au niveau du fonctionnement en particulier)
- Un <u>recours accru à la fiscalité spécifiquement locale</u> plutôt qu'à la fiscalité « additionnelle » (IPP, précompte immobilier) dont les taux d'imposition sont restés très stables;
- Un <u>recul très sensible des projets d'investissements</u> (-20%), phénomène traditionnellement observé lors du premier exercice budgétaire de la nouvelle mandature communale (sauf pour les communes bruxelloises confrontées à d'importantes pressions démographiques)
- Une <u>détérioration des soldes budgétaires</u> (tant à l'exercice propre qu'à l'exercice global) pour les communes wallonnes et bruxelloises. Concernant les communes flamandes, elles concentrent toujours la plus grande partie du déficit à l'exercice propre, mais la situation s'est légèrement améliorée par rapport à la forte détérioration enregistrée en 2012.
- Un <u>niveau d'endettement qui reste stable</u> et représente 4,1% de l'ensemble de la dette publique belge

¹ Les 119 communes flamandes ayant déjà adopté la BBC (*Beleids-en beheerscyclus*) en 2013 font toutefois l'objet d'une analyse distincte dans notre étude.

La réforme des pensions pèse déjà sur les dépenses communales

Selon les budgets 2013², les dépenses ordinaires des communes s'élèvent à près de EUR 12 milliards et font l'objet d'une progression de 4,2% en moyenne par rapport à 2012, ce qui représente un taux d'évolution en termes réel relativement élevé dans un contexte de faible niveau d'inflation. Celui-ci est par ailleurs sensiblement plus élevé que celui enregistré en moyenne sur l'ensemble de la législature communale précédente (2007-2012).

Ce taux de croissance des dépenses communales présente des disparités selon les régions, puisqu'il s'établit à +6,3% pour les communes wallonnes, à + 5,4% pour les communes bruxelloises et à +1,7% seulement pour les communes flamandes. La faible progression observée pour ces dernières est partiellement à mettre en relation avec des effets techniques associés au passage l'année prochaine au nouveau système comptable (BBC).

La **structure des dépenses** communales se subdivise en trois groupes : les dépenses relatives au personnel et au fonctionnement, les dépenses de transfert (qui englobent notamment la dotation au CPAS, à la zone de police, les interventions communales en faveur des hôpitaux publics et des fabriques d'église) et les dépenses de dette (c'est-à-dire les charges relatives aux emprunts, en ce compris les amortissements de capital).

L'ensemble des communes du pays² ont prévu au budget 2013 un montant de EUR 6,8 milliards en **dépenses de personnel et de fonctionnement**. Rappelons que ces deux catégories de dépense représentent près de 60% des dépenses courantes et que leurs évolutions exercent une influence déterminante sur l'ensemble de l'évolution des budgets communaux.

Alors que l'évolution des dépenses de **fonctionnement** font l'objet d'une bonne maîtrise (+1,2%), les dépenses de **personnel** enregistrent une évolution plus soutenue de + 3,6%.

Ce taux de croissance n'est à première vue pas exceptionnel mais il doit être resitué dans son contexte de faible niveau de l'inflation. Selon les prévisions du Bureau du Plan, l'année 2013 ne devrait en effet pas connaître de franchissement de l'indice pivot de le fonction publique (et donc pas de nouvelle indexation de 2% des salaires et des allocations sociales depuis novembre 2012).

La **réforme des pensions** du personnel statutaire (par le biais de premières hausses progressives des taux de cotisation prévues par la loi du 24 octobre 2011)³ constitue la principale source de progression des dépenses de personnel en 2013.

La croissance des dépenses de personnel (à l'exercice propre) présente également des disparités selon les régions : +5,4% pour les communes bruxelloises, +3,6% pour les communes flamandes et +2,9% seulement pour les communes wallonnes. Ce dernier chiffre est toutefois sous-estimé si l'on tient compte de l'importance des reprises de provisions et au fait que les communes wallonnes imputent le coût de la cotisation de responsabilisation au niveau des exercices antérieurs (sur base des recommandations de la circulaire budgétaire). Si l'on fait abstraction de ces impacts comptables, la hausse des dépenses de personnel dépasse largement le taux de 5% pour l'ensemble des communes wallonnes.

Enfin, le taux de croissance global des dépenses de personnel intègre également les mesures d'économies adoptées par certaines communes (non renouvellement du personnel parti à la retraite ou de contrats à durée déterminée....).

Sur la base des statistiques de l'ONSSAPL, le nombre de travailleurs dans les administrations communales du pays s'élève à 108 794 équivalents temps plein en 2012; la part du personnel statutaire passe désormais en dessous de la barre des 40%.

Au cours des prochaines années, la problématique des pensions devrait continuer à peser sur les budgets communaux sous l'effet de la hausse progressive des taux de cotisation (tant de base que de responsabilisation) mais aussi sous l'effet de la disparition des réserves encore disponibles au sein de l'ONSSAPL qui avaient pu être utilisées jusqu'à présent pour réduire les taux de cotisations effectifs (AR du 13 novembre 2011) par rapport à ceux prévus par la loi.

³ Pour plus de détail cf fiche N° 9 « les charges de pension des fonctionnaires locaux » de la publication sur les défis financiers de la nouvelle législature communale (2013-2018) – <u>www.belfius.be/EnjeuxFinanciers</u>
Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – <u>www.belfius.be</u>

2

² Analyse basée sur les chiffres de 470 communes sur 589 (c-à-d sans les 119 communes flamandes déjà passées dans le nouveau système comptable *Beleids-en beheerscyclus* dit BBC).

Les **dépenses de transfert** englobent les subsides que la commune est généralement tenue d'octroyer à des acteurs publics (zones de police, CPAS, fabriques d'église, hôpitaux publics, etc.) en vue de soutenir leur fonctionnement ou d'équilibrer leur budget.

Depuis plusieurs années, les dépenses de transfert occupent une place croissante dans les budgets communaux. De 28,6% en 2007, les dépenses de transfert absorbent désormais 30,0% des dépenses communales selon les budgets 2013.

Les dépenses de transferts ont toutefois enregistré une progression plus modérée, de 2,9%, en 2013, contre des taux de 4% à 5% les années précédentes.

Parmi ces dépenses de transferts, on pointera l'évolution de la **dotation aux CPAS** (EUR 141 par hab.) qui, dans le contexte de crise qui a prévalu ces dernières années, a progressé de +4,4 % en moyenne par an. Les communes bruxelloises (et les autres grandes villes du pays) ont davantage été confrontées aux effets de la paupérisation de la population, de sorte que la dotation au CPAS continue à y progresser encore plus fortement (+5,6% en 2013).

La **dotation à la zone de police** (EUR 148 par hab.) a progressé de 3,5% en moyenne dans les budgets communaux 2013. Ce taux de croissance présente toutefois de profondes disparités selon les communes (de –10,2% à +24,6%).

Au cours de ces prochaines années, les dépenses de transferts seront également influencées par les effets de la réforme déjà évoquée des pensions du personnel statutaire. Les hausses de cotisation concernent en effet également les CPAS, les zones de polices mais aussi les hôpitaux publics et se répercuteront dès lors sur les dotations communales.

Les **charges financières** associées au paiement des intérêts et au remboursement de la dette représentent désormais 11,7 % des dépenses communales (contre 17,2 % en 2000 et 27% en 1990). Rappelons que dans la comptabilité des pouvoirs locaux, le remboursement en capital de la dette fait partie du budget ordinaire et doit donc être couvert par des recettes de même nature (c-à-d récurrentes). L'enquête sur les budgets 2013 indique que les dépenses de dette progresseront de +1,9% contre +4,3 % en 2012. Ce ralentissement est à mettre en relation avec la réduction sensible des projets d'investissement et qui caractérise traditionnellement le premier exercice budgétaire de la mandature communale (cf supra).

Une progression des recettes communales soutenue par la fiscalité locale

Pour préserver les équilibres budgétaires, les communes devaient pouvoir compter sur une progression des recettes analogues à celles enregistrées pour leurs dépenses. Selon notre enquête, les recettes ordinaires à l'exercice propre s'établissent en 2013 à EUR 11,7 milliards, en progression de +4,6% par rapport à 2012. La progression observée en 2013 est en réalité surtout prononcée pour les communes wallonnes (+6,2%) alors qu'elle reste limitée à 3,9% pour les communes flamandes ; les communes bruxelloises se situent parfaitement dans la moyenne nationale.

Cette évolution relativement dynamique des recettes communales a été soutenue principalement par la progression de la fiscalité, et pour les communes wallonnes, par un appel à des provisions⁴ constituées notamment pour couvrir les charges de pension.

Les **recettes fiscales** qui assurent plus de 50% du financement ordinaire des communes s'établissent en moyenne à 710 EUR par habitant et enregistrent en 2013 une progression de 4,1 % pour l'ensemble des communes du pays, soit une évolution assez favorable dans le contexte de crise actuel.

La croissance des recettes fiscales en 2013 est plus élevée en région bruxelloise (+5,2%) qu'en Flandre (+4,4%) et surtout qu'en Wallonie (+3,4%).

On notera que cette évolution s'est opérée sans évolution notable des **taux d'imposition** des taxes dites additionnelles (soit celles relatives à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier).

Le nombre moyen de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit à 2.626 à l'exercice 2013 pour l'ensemble des communes belges, contre 2.607 centimes à l'exercice précédent. Quant au taux moyen de la taxe additionnelle à l'IPP, il s'établit à 7,41 % contre 7,38 % en l'année dernière.

⁴ A la différence des prélèvements généraux, les provisions constituées pour couvrir des charges précises sont imputées à l'exercice propre (via les « prélèvements fonctionnels »).
Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – www.belfius.be

La progression dynamique de la fiscalité locale est principalement imputable à l'évolution des **taxes** spécifiquement **locales** (telle que la taxe sur le stationnement, taxe sur les déchets, sur les secondes résidences, ...) qui progressent en moyenne de +8,2% pour l'ensemble des communes du pays (soit +12% en Flandre, +8,7% à Bruxelles et +5,3% en Wallonie). Cette évolution marque une rupture par rapport à la législature précédente qui s'était caractérisée par une évolution globalement modérée (de 2,8 % par an sur l'ensemble de la période) dans la foulée des pactes fiscaux conclus avec les Régions.

Les recettes provenant des **dotations et des subsides** ont également progressé de manière stable à concurrence de 2,7 % en 2013, ce qui constitue une performance honorable dans le contexte de faible inflation et d'assainissement budgétaire affectant les principaux pouvoirs subsidiant des communes.

Ces transferts financiers émanant des autorités supérieures (principalement les Régions) représentent 36% du total des recettes au budget 2013 et constituent la deuxième source de financement des communes.

On relèvera toutefois que les recettes de fonds (financement général non affecté émanant principalement du Fonds des communes) continuent à évoluer de manière plus dynamique (+3% en moyenne) que les subsides spécifiques (+2,5 %). Les dispositions réglementaires organisant les recettes de fonds prévoient généralement un mécanisme de croissance automatique (parfois en termes réels) de l'enveloppe budgétaire alors que les subsides spécifiques sont davantage soumis à des décisions discrétionnaires.

Enfin, les **recettes propres** générées au travers de l'activité de la commune (prestations) ou sous forme de recettes qui sont issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) représentent 11,2% des recettes ordinaires. Elles ne progressent en moyenne que de 1% en 2013, soit un rythme de croissance inférieur à l'ensemble des recettes communales.

Ce taux de croissance modéré résulte en réalité d'une évolution contrastée entre d'une part l'augmentation des recettes de prestations (+3,8 %), et une diminution des recettes financières (-3,6 %).

Cette dernière évolution s'inscrit dans le prolongement du recul structurel des dividendes des intercommunales de distribution de gaz et d'électricité à la suite des effets de la libéralisation du secteur de l'énergie, et , dans une moindre mesure, de l'impact des faibles taux d'intérêts sur les rendements des excédents de trésorerie.

Des soldes budgétaires sous pression

Les différences croissantes en matière de règlementation et de reporting comptable des communes dans les trois Régions du pays compliquent fortement la possibilité de dégager une image agrégée de l'évolution des soldes budgétaires pour l'ensemble des communes du pays.

· Communes flamandes

L'analyse des soldes budgétaire pour les communes flamandes se limite aux 189 communes qui n'ont pas encore adopté le nouveau cadre comptable instauré par la Région (BCC).

Ces communes présentent en 2013 un déficit à **l'exercice propre** de EUR 189 millions ce qui correspond à 3,9% de leurs recettes ordinaires. Par rapport à 2012, ce déficit à l'exercice propre est toutefois en recul de EUR 60 millions. Sur les 189 communes flamandes concernées, 64% sont déficitaires en 2013 contre 72% en 2012.

Au niveau de **l'exercice global** (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), la situation des budgets 2013 est cette fois nettement plus favorable puisque ces communes dégagent un boni de EUR 465 millions, en amélioration de EUR 17 millions par rapport à l'exercice précédent. Exprimé en termes relatifs, cet excédent représente 9,3% des recettes ordinaires.

Concernant les <u>communes déjà passées en BBC</u>, un constat similaire est d'application, avec la différence toutefois que le reporting comptable intègre dans ce cas également le service extraordinaire (c-à-d les investissements). Près de 90% des communes « BBC » font état d'un **résultat négatif pour l'exercice** (échantillon de 99 communes) pour un montant total de EUR 168,5 millions.

Toutefois, étant donné que le résultat cumulé relatif aux exercices antérieurs représente le triple du résultat budgétaire de l'exercice, le budget est globalement à l'équilibre. Cependant, la moitié de l'excédent est déjà affecté à un usage ultérieur et ne peut donc plus pris en compte pour le résultat disponible sur base de caisse qui s'établit à EUR 292,9 millions. Enfin, la marge d'autofinancement qui mesure la capacité financière à long terme est négative et représente un point d'attention pour les années futures.

Communes wallonnes

Les communes wallonnes présentent à l'exercice propre un léger déficit de EUR 8,5 millions ce qui représente une situation proche de l'équilibre en regard des EUR 4 849 millions de recettes ordinaires des ces communes (0,2%). Ce résultat agrégé proche de l'équilibre masque cependant d'importantes disparités puisque 107 communes, soit 41%, sont déficitaires à l'exercice propre.

Par ailleurs, l'impact de la réforme des pensions (cf supra) a exercé pour les communes wallonnes une influence plus importante que ne laisse supposer ce résultat. En effet, celui a été obtenu par un reprise nette aux provisions à concurrence de EUR 105 millions. Enfin, pour les communes wallonnes, une partie du coût de la réforme (en particulier celle liée à la cotisation de responsabilisation) est imputée au niveau des exercices antérieurs.

Il n'est dès lors pas étonnant de constater une dégradation du solde à l'exercice global. Celui-ci passe en effet de EUR 377 millions en 2012 à 275 millions en 2013, soit une détérioration de EUR 102 millions. En termes relatifs, le solde de l'exercice global s'établit désormais à 5,2% des recettes ordinaires contre 7,4% l'exercice précédent.

Communes bruxelloises

Pour les communes bruxelloises, le solde de l'exercice propre a connu une nouvelle détérioration en 2013. Le déficit s'établit à EUR 25,4 millions contre EUR 8 millions en 2012 et EUR 0,5 million en 2011. Il convient toutefois de relever que ces derniers chiffres intègrent déjà l'aide régionale de EUR 30 millions en faveur des communes en difficulté financière. Par ailleurs, la situation est relativement contrastée entre 13 communes déficitaires (EUR – 28,2 millions) et les 6 communes en boni (EUR 2,8 millions).

A l'exercice global, les communes bruxelloises dégagent un boni de EUR 98 millions, en recul de EUR 21 millions par rapport à 2012. En termes relatifs, le solde de l'exercice global s'établit désormais à 4,5% des recettes ordinaires contre 5,2% l'exercice précédent.

Il convient de rappeler que ces chiffres émanent des **budgets** qui sont par essence des documents prévisionnels. Les soldes dégagés à partir des **comptes** (calculés à partir des flux de recettes et de dépenses effectifs) sont très généralement plus favorables et ce, tant à l'exercice propre que global. Ce biais favorable résulte de l'application d'un principe de prudence lors de la confection des budgets et qui repose sur une légère sous-estimation des recettes et d'une légère surestimation des dépenses.

Net recul des projets d'investissement en 2013 et stabilisation de la dette communale

Comme c'est le cas dans de nombreux pays européens, les communes constituent les principaux investisseurs du secteur des administrations publiques. Selon les chiffres de la comptabilité nationale, les **investissements** des pouvoirs locaux (c-à-d intégrant également les provinces, les CPAS,...) ont représenté en 2012 50,8 % de la formation brute de capital fixe de l'ensemble du secteur public.

L'évolution des investissements communaux présente toutefois la particularité d'être soumis à un effet cyclique associé à la législature communale. En l'occurrence, le premier exercice budgétaire de la mandature communale se caractérise traditionnellement par un net recul du volume des investissements. L'exercice 2013 n'échappe pas à la règle puisque notre enquête fait état d'un recul de près de 20% des projets d'investissements.

La diminution des investissements dans les budgets 2013 est particulièrement prononcée en Flandre (-25%) et dans une moindre mesure en Wallonie (-16,5%). En région bruxelloise par contre, le volume des investissements prévus est relativement stable (+2,6%), sans doute pour répondre aux besoins urgents d'équipement résultant de la forte pression démographique.

Les projets d'investissement communaux devraient logiquement retrouver un rythme d'évolution à la hausse aux cours de ces prochaines années. Les efforts budgétaires à consentir afin de préserver les équilibres dans un climat économique incertain, pourraient toutefois influer sur l'ampleur et le rythme de la reprise des investissements futurs

En corollaire à cette évolution, le **niveau d'endettement** communal apparaît globalement maîtrisé tant en regard du patrimoine des communes que par rapport au niveau d'endettement des autres pouvoirs publics. Les bilans extrapolés pour l'ensemble des communes font apparaître un niveau d'endettement brut (c-à-d hors actifs financiers) de EUR 14,7 milliards en 2011⁵, en progression de 2,2% par rapport à 2010. En termes relatifs, la dette des communes ne représente que 4,1 % de la dette de l'ensemble du secteur public et moins de 26% du total bilantaire des communes. En termes relatifs, la dette communale par habitant s'élève à EUR 1276 en Flandre, EUR 1390 en région bruxelloise et à EUR 1444 en Wallonie. Rappelons que l'essentiel de la dette communale a été contractée pour financer des investissements et a donc pour contrepartie des actifs immobilisés. Toutefois, en raison de difficultés financières, certaines communes, et de nombreuses grandes villes en particulier, ont été contraintes à recourir à l'emprunt pour consolider des déficits(dite dette « d'assainissement »).

Les communes seront confrontées à d'autres importants défis au cours de la mandature

Au-delà des effets de la crise économique et financière, les pouvoirs locaux restent confrontés à diverses réformes plus structurelles qui pèseront également sur leurs finances au cours de ces prochaines années.

Parmi les principaux enjeux financiers⁶, nous pouvons mentionner :

- Les charges croissantes en matière d'aide sociale
- l'implémentation de la réforme des services d'incendie (adoptée par la loi cadre du 15 mai 2007)
- la poursuite de l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire des administrations locales (hausse progressive des taux de cotisation de base de 2012 à 2016 et application d'un coefficient de responsabilisation);
- la participation des pouvoirs locaux au pacte de stabilité budgétaire prévoyant un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics belges en 2015 (selon les normes SEC95) ainsi que les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'Etat (transferts de compétences aux entités fédérées et réforme de la loi spéciale de financement);
- les défis de l'évolution démographique que ce soit la problématique du vieillissement de la population ou les conséquences de la forte expansion démographique dans les grandes villes (et dans les communes bruxelloises en particulier).

Au cours de cette nouvelle mandature, les communes seront sans nulle doute confrontées à des tensions budgétaires contradictoires; à savoir un ralentissement des recettes parallèlement à une accélération des dépenses. Les difficultés déjà rencontrées pour boucler leur budget 2013 augurent de l'ampleur des difficultés que devront surmonter les communes pour maintenir un service public de qualité au niveau local tout en préservant les équilibres budgétaires. Dans ce contexte incertain, la qualité de la gestion communale et la vision stratégique et financière à long terme (stimulées notamment par de nouveaux outils tels que la BBC ou les programmes stratégiques) seront d'autant plus cruciaux à l'avenir.

Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – www.belfius.be

⁵ Les derniers bilans disponibles de manière exhaustive ont trait à l'exercice 2011

⁶ Ces enjeux sont détaillés dans la publication "les enjeux financiers de la législature communale » (2013-2018) disponible sous forme de fiches en format pdf via : https://www.belfius.be/EnjeuxFinanciers

Les enjeux financiers de la nouvelle législature



- Contexte macro-économique
- Pacte de stabilité budgétaire et normes SEC95
- Réformes du droit communal et nouvelle gouvernance
- Meillissement de la population
- Développement durable

Recettes

- Le pouvoir fiscal des communes
- · Evolution du Fonds des communes et des subsides
- · Les recettes propres des communes

- Réforme des pensions du personnel statutaire
- Réforme des services incendie
- Services aux personnes âgées et maisons de repos
- · Croissance des dépenses en faveur de l'aide sociale (CPAS)
- Egouttage et épuration des eaux
- Gestion des déchets
- Capacités d'investissement des communes

7



Annexe: Tableaux de bord

Principaux indicateurs relatifs aux communes wallonnes – Budgets 2013

WALLONIE	Niveau (EUR/hab)	Taux de croissance		
	2013	2013	Moyenne 2007-2012	
RECETTES ORDINAIRES				
Recettes ordinaires totales	1367	6,2%	3,0%	
Recettes fiscales	640	3,4%	4,1%	
Fonds & subsides	593	10,9%	2,9%	
Recettes propres	135	0,5%	-1,0%	
DEPENSES ORDINAIRES				
Dépenses ordinaires totales	1370	6,3%	3,0%	
Personnel	548	2,8%	3,5%	
Fonctionnement	227	2,7%	3,3%	
Transferts	386	3,4%	4,5%	
dont Dotation au CPAS	121	2,9%	4,0%	
dont Dotation à la zone de police	125	3,4%	3,0%	
Dep. de dette	164	2,8%	-1,9%	
SOLDES				
Solde ordinaire – Exercice propre	-2	-	-	
Nombre et pourcentage de communes déficitaires à l'exercice propre	107	-	,	
	40,8%			
Solde ordinaire – Exercice global	78	-	-	
Nombre (pourcentage) de communes déficitaires à l'exercice global	39	-	-	
	14,9%			
WALLONIE	Niveau (EUR/hab)	Taux de croissance		
	Bilans 2011	2011		
OPERATIONS PATRIMONIALES				
Encours de la dette brute	1.444	3,3%	-	

Principaux indicateurs relatifs aux communes bruxelloises – Budgets 2013

BRUXELLES	Niveau (EUR/hab)	Taux de croissance	
	2013	2013	Moyenne 2007- 2012
RECETTES ORDINAIRES			
Recettes ordinaires totales	1775	4,5%	3,6%
Recettes fiscales	948	5,2%	3,8%
Fonds & subsides	641	3,8%	3,9%
Recettes propres	186	3,5%	1,5%
DEPENSES ORDINAIRES			
Dépenses ordinaires totales	1797	5,4%	3,1%
Personnel	746	5,4%	2,2%
Fonctionnement	206	4,1%	3,6%
Transferts	651	5,3%	4,5%
dont Dotation au CPAS	253	4,6%	5,6%
dont Dotation à la zone de police	286	5,0%	5,4%
Dép de dette	184	2,7%	3,4%
SOLDES			
Solde ordinaire – Exercice propre	-22	-	-
Nombre et pourcentage de communes	13	-	-
déficitaires à l'exercice propre	68,4%		
Solde ordinaire – Exercice global	86	-	-
Nombre (et pourcentage) de communes	1	-	-
déficitaires à l'exercice global	5,3%		
BRUXELLES	Niveau	Taux de	
DRUAELLES	(EUR/hab) Bilans 2011	croissance 2011	
OPERATIONS PATRIMONIALES			
Encours de la dette brute	1.390	3,9%	-

Principaux indicateurs relatifs aux communes flamandes - Budgets 2013

FLANDRE (*)	Niveau (EUR/hab)	Taux de croissance	
	Budget 2013	Budget 2013	Moyenne 2007- 2012
RECETTES ORDINAIRES			
Recettes ordinaires totales	1319	3,1%	3,4%
Recettes fiscales	703	4,4%	3,2%
Fonds & subsides	447	2,1%	3,1%
Recettes propres	170	0,6%	4,6%
DEPENSES ORDINAIRES			
Dépenses ordinaires totales	1371	1,7%	3,6%
Personnel	528	3,6%	4,3%
Fonctionnement	282	-0,5%	4,5%
Transferts	395	1,3%	4,3%
dont Dotation au CPAS	127	-0,3%	4,5%
dont Dotation à la zone de police	128	2,7%	3,6%
Dep de dette	166	0,9%	-0,8%
SOLDES			
Solde ordinaire – Exercice propre	-51	-	-
Nombre et pourcentage de communes	121	-	-
déficitaires à l'exercice propre	64,0%		
Solde ordinaire – Exercice global	126	-	-
Nombre (pourcentage) de communes	10	-	-
déficitaires à l'exercice global	5,3%		
FLANDRE	Niveau (EUR/hab)	Taux de croissa	nce
OPERATIONS PATRIMONIALES	Bilans 2011	2011	
		4.00/	
Encours de la dette brute	1.276	1,2%	-

^(*) sur un échantillon de 189 communes flamandes

Pour plus d'infos : www.belfius

Contacts presse

press@belfius.be / + 32 2 222 02 50

Research

Frank Lierman: frank Lierman@belfius.be / +32 2 222 19 75

Anne-Leen Erauw: Anne-Leen.Erauw@belfius.be / +32 2 222 56 10

Arnaud Dessoy: arnaud.dessoy@belfius.be / +32 2 222 31 16

Philippe Lafontaine: Philippe.Lafontaine@belfius.be / +32 222 63 69